



Peyrolles-info

165

Conseil municipal du 5 juin 2020

Étaient présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze, Nicolas Geoffray, Pierre Hénon, Thierry Ponsin, Eric Reignier..

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 16h

Le compte-rendu de la séance du 23 mai 2020 est adopté à l'unanimité.

Fête de Peyrolles

*Elle est prévue le 25 juillet en fin d'après-midi
sous réserve d'une évolution favorable de la situation sanitaire.
Une décision définitive sera prise avant le 14 juillet.*

1. TAXES LOCALES 2020

Compte tenu de l'augmentation des bases d'imposition par l'État et de la hausse prévisible des taux des taxes perçues par la communauté de communes et le département, le Maire propose de maintenir les taux actuels :

Taxe foncier bâti : 11,46 %

Taxe foncier non bâti : 56,33 %

Cotisation foncière des entreprises : 19,81 %

Le taux de la taxe d'habitation (15,64%) ne peut plus être modifié par la commune.

Le montant prévisionnel attendu est de 11 909 €

Accord unanime du conseil

2. BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget communal détaillé est consultable sur le site de la commune. Il s'équilibre ainsi :

En fonctionnement : dépenses = recettes = 158 010 €

En investissement : dépenses = recettes = 331 694 €

En investissement les principales opérations inscrites au budget de cette année sont :

- Raccordement électrique et piste d'accès du futur pylône de téléphonie mobile ;
- Installation de plaques de routes et numéros suite à l'adressage de la commune ;
- Remise en état du logement de la mairie ;
- Enrochements et remblais (route de Valescure, route du Rieu, route du Pradas) ;
- Réfection goudronnage (routes de Valescure, du Serre, du Pradas, du Rieu) ;
- Nouveau chemin rural de la Clède ;
- Mise aux normes DFCI de la partie chemin rural de la route du Rieu ;
- Enfouissement de la ligne électrique de la mairie sous la départementale 907 ;
- Remplacement du drain dans le Gardon pour l'adduction d'eau potable ;
- Réparation de tuyaux dans la station de reprise de l'adduction d'eau potable ;
- Frais d'étude pour le PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Après discussion en détail, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2019

3. COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Cette commission est composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué : président, et six commissaires. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. Le conseil propose donc à l'unanimité la liste suivante :

Nom – Prénom	Nom – Prénom	Fonction
Christophe Dodigny	Pierre Meeus	Commissaire domicilié hors commune
Eric Reignier	Jean Bridoux	Commissaire propriétaire de bois/forêts
François Monin	Simone Malzac	Commissaire
Bernard Bordarier	Isabelle Reignier	Commissaire
Pierre Deleuze	Denis Deleuze	Commissaire
Pierre Hénon	Jean Paulin	Commissaire
Thierry Ponsin	Pierre Abbou	Suppléant
Nicolas Geoffray	Frédérique Humblot	Suppléant
Myriam Dhombres	Anne Monin	Suppléant
Marc Auberlet	Andrée Bordarier	Suppléant
Anne Pater	Nicolas Demontant	Suppléant
Laurence Girault	Florance Dao	Suppléant

La séance est levée à 18h30

Distribution du courrier

Comme vous avez pu le constater le courrier n'est toujours distribué que sur trois jours.

Nous sommes le seul secteur en France dans ce cas, voir ci-dessous le communiqué de La Poste à ce sujet.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 4 juin 2020

Au cœur de la crise sanitaire, La Poste à Saint-Hippolyte Du Fort adapte son organisation dans le respect du dialogue social

Depuis le début de la crise la principale préoccupation de La Poste a été de protéger la santé de ses agents. L'évolution de la situation sanitaire a permis, depuis le lundi 11 mai, l'application d'un plan de déconfinement progressif permettant à nos clients de renouer avec le passage du facteur 6 jours sur 7 sur le territoire national.

Depuis le début de la crise sanitaire lié à la COVID-19, La Poste sur l'ensemble du territoire national a adapté son organisation de la distribution du courrier et des colis sur 3 jours, puis progressivement à 4 jours et aujourd'hui sur une organisation permettant la distribution 6 jours par semaine.

La Poste a repris progressivement son activité afin de remplir ses missions de services publics tout en assurant la protection des postiers et des clients.

Respectueux des organisations mises en place afin de protéger les agents et les clients, l'établissement de Saint Hippolyte du Fort a mis en œuvre une organisation de travail temporaire sur 3 jours travaillés depuis le 30 mars 2020. Une organisation de travail temporaire à 4 jours travaillés devait être mise en œuvre à compter du 20 avril 2020, en cohérence avec l'évolution sanitaire sanitaires et la volonté de satisfaire au mieux nos clients.

Les instances représentatives du personnel ont voté le recours à une expertise sur la reprise du travail à 4 jours. Elle contraint à rester sur l'organisation temporaire à 3 jours travaillés mise en œuvre précédemment.

A compter du 11 mai 2020, La Poste a repris au national une activité avec une distribution 6 jours par semaine. Dans une volonté d'un dialogue social de qualité, les instances représentatives du personnel de cet établissement ont été consultées. Elles ont de nouveau voté une expertise nous contraignant à maintenir l'organisation sur 3 jours travaillés. De par cette expertise, Saint Hippolyte du Fort est le seul établissement en France basé sur cette organisation.

En conséquence les factrices et facteurs relevant du territoire de Saint Hippolyte du Fort distribuent le courrier et les colis 3 jours par semaine, et ne peuvent légalement faire autrement.

La poursuite du dialogue social et la réalisation par le cabinet d'expertise de ses travaux sont en cours.